

Arrêté n° 21/785/CM

Arrêté fixant la composition de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de la Métropole Aix Marseille Provence

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 001-8065/20/CM du 9 juillet 2020 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence relative à l’élection de Madame Martine Vassal en qualité de Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°TRA 006-2745/17/CM du 19 octobre 2017 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence portant création de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°TRA 001-3828/18/CM du 18 mai 2018 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence portant sur la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence- Modification de la délibération n°TRA 006-2745/17/CM du 19 octobre 2017;
- La délibération n°MOB 006-885/20/CM du 19 novembre 2020 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence portant sur la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence Modification de la délibération n° TRA 006-2745/17/CM du 19 octobre 2017.

CONSIDÉRANT

- Que par délibération n°TRA 006-2745/17/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence du 19 octobre 2017 a été créée la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

- Que sa composition a été modifiée par délibération n°TRA 001-3828/18/CM du Conseil de la Métropole du 18 mai 2018 pour tenir compte des modifications intervenues dans les délégations de fonctions accordées aux Vice-Présidents et notamment l'octroi d'une nouvelle délégation de fonction en ce qui concerne le handicap ;
- Que sa composition a été modifiée par délibération n°MOB 006-885/20/CM du 19 novembre 2020 du Conseil de la Métropole afin notamment de tenir compte des élections municipales de 2020 dans les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Que sa composition a été modifiée par délibération n°MOB 006-10000001/21/cm du 19 octobre 2021 du Conseil de la Métropole afin de modifier la composition du collège des élus membres des conseils de territoire et d'actualiser la composition du collège dit « associatif »
- Qu'en application des dispositions de l'article L.2143-3 du CGCT, il appartient à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence d'arrêter la liste des membres de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité dont la composition a été fixée par la délibération précitée.

ARRÊTE

Article 1 :

La Commission Intercommunale pour l'Accessibilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence est composée des membres suivants :

La Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou sa représentante, Madame Véronique Miquelly, conseillère déléguée, qui assure la présidence de la commission ;

I - Pour le collège des Vice-Présidents et membres du Bureau métropolitain, retenus pour les liens de leurs délégations avec les problématiques d'accessibilité :

Titulaire : Madame Danielle MILON, Attractivité du territoire, Tourisme

Titulaire : Monsieur Georges ROSSO, Conférence des maires

Titulaire : Monsieur Eric LE DISSES, JO 2024-grands événements, Etang de Berre (classement UNESCO), Relations avec l'aéroport

Titulaire : Monsieur David GALTIER, Politique sportive

Titulaire : Madame Emmanuelle CHARAFE, Santé, Enseignement Supérieur et Recherche, Recherche Médicale, Economie de la Santé

Titulaire : Monsieur Daniel GAGNON, Culture, Innovation et numérique

Titulaire : Monsieur Didier REAULT, Mer, Littoral, Cycle de l'eau, GEMAPI

Titulaire : Monsieur David YTIER, Logement, Habitat, Lutte contre l'habitat indigne

Titulaire : Monsieur Henri PONS, Transports, Mobilité Durable

Titulaire : Monsieur Martial ALVAREZ, Emploi, Cohésion Sociale et territoriale, Insertion, Relations avec le GPMM

Titulaire : Madame Véronique MIQUELLY, Handicap, Lutte contre les discriminations et inégalités, Conseil métropolitain des jeunes

Titulaire : Monsieur Christian AMIRATY, Patrimoine et Politique immobilière

Titulaire : Monsieur Philippe GINOUX, Schéma d'ensemble de la voirie

Reçu en Contrôle de légalité le 2 décembre 2021

II- Pour le collège des élus, membres des Conseils de Territoire :

1) Pour le Territoire Marseille-Provence

Titulaire : Madame Solange BIAGGI
Titulaire : Madame Isabelle LAUSSINE
Titulaire : Madame Audrey GASSIAN

Suppléant : Monsieur André MOLINO
Suppléant : Monsieur Etienne TABBAGH
Suppléant : Madame Enda AMRAOUI

2) Pour le Territoire du Pays d'Aix

Titulaire : Madame Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA
Titulaire : Madame Martine CESARI
Titulaire : Monsieur Régis MARTIN

Suppléant : Monsieur Michel AMIEL
Suppléant : Monsieur Pascal CHAUVIN
Suppléant : Monsieur Vincent DESVIGNES

3) Pour le Territoire du Pays Salonais

Titulaire : Mme Hélène GENTE CEAGLIO
Titulaire : Monsieur Philippe GINOUX
Titulaire : Madame Marie-France SOURD GULINO

Suppléant : Monsieur André BERTERO
Suppléant : Monsieur Philippe GRANGE
Suppléant : Monsieur Olivier GUIROU

4) Pour le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

Titulaire : Monsieur Bernard DESTROST
Titulaire : Monsieur Jean-Marie LEONARDIS
Titulaire : Madame Brigitte AMOROS

Suppléant : Monsieur Serge PEROTTINO
Suppléant : Monsieur Jean-Jacques COULOMB
Suppléant : Monsieur Yoann LEANDRE

5) Pour le Territoire Istres-Ouest Provence

Titulaire : Madame Claudie MORA
Titulaire : Monsieur Jean HETSCH
Titulaire : Madame Maryse RODDE

6) Pour le Territoire du Pays de Martigues

Titulaire : Monsieur Gérard FRAU
Titulaire : Madame Nathalie LEFEBVRE
Titulaire : Madame Linda BOUCHICHA

Suppléant : Monsieur Florian SALAZAR-MARTIN
Suppléant : Monsieur Laurent BELSOLA
Suppléant : Monsieur Vincent GOYET

III - Pour le collège dit « associatif » :

1) Pour les associations représentant les personnes handicapées

Titulaire : Monsieur Auguste DE LUCA, AFM Téléthon
Titulaire : Monsieur Augustin MOYOLO, ARAIMC
Titulaire : Monsieur Jean-Luc MARCHAL, UNAPEI Alpes Provence
Titulaire : Monsieur Gérard MARRAS, FAF-UPAA Les Cannes Blanches
Titulaire : Monsieur Hugues LEPOIVRE, APAM
Titulaire : Madame Badiha ZAHAF-LARIBI, Nostra'Diab
Titulaire : Monsieur Jacques LEUCI, Artesens
Titulaire : Madame Brigitte BLASI, Chiens Guides d'Aveugle 13,30,84
Titulaire : Monsieur Armand BENICHOU, Handitoit Provence
Titulaire : Monsieur Vincent OLIVERIO, Access Lib
Titulaire : Monsieur François PAIRE, SURDI 13

Suppléante : Madame Karine ROGER, Etincelle 2000
Suppléant : Monsieur Fofana BOISSE, ARAIMC
Suppléant : Monsieur Jacques SALORD, FAF-UPAA Les Cannes Blanches
Suppléante : Madame Léa RIVIECCIO, UNAPEI Alpes Provence
Suppléante : Madame Dorothee LOMBARD, La Luciole
Suppléante : Madame Véréna MALET, Comité Départemental Handisport 13
Suppléante : Madame Maryline HANOT, APF France Handicap
Suppléant : Monsieur Patrick CHENIN, Choisir sa Vie
Suppléant : Monsieur Rodrigue LANDOT, MS Community
Suppléante : Madame Christèle JUILIEN, Solidarité Réhabilitation
Suppléante : Madame Mireille BIANCIOTTO, SURDI 13

2) Pour les associations représentant les personnes âgées et leurs aidants

Titulaire : Monsieur Jean-Christophe MERLE, ACLAP
Titulaire : Monsieur Bertrand WOLKOWITSCH, Energie Solidaire 13
Titulaire : Monsieur Jean-Vincent PIQUEREZ, UDAF

Suppléant : Monsieur Jacques VERNAZ, ACLAP

3) Pour les associations représentant les acteurs économiques

Titulaire : Madame Sabine CASALI, Chambre de Commerce et d'Industrie Aix-Marseille
Provence
Titulaire : Madame Mélanie FOUBERT-BOUISSET, Provence Tourisme
Suppléant : Monsieur Lorenzo CHABERT, Chambre de Commerce et d'Industrie Aix-
Marseille Provence
Suppléante : Madame Muriel DESPRES, Provence Tourisme

4) Pour les associations représentants les usagers

Titulaire : Monsieur Pierre OSSAKOWSKY, MPE 13

Titulaire : Madame Nathalie HAAS, FCPE 13

Titulaire : Madame Martine BIGOT, 60 millions de piétons

Suppléante : Madame Séverine GIL, MPE 13

Suppléant : Monsieur Christophe MERLINO, FCPE 13

Toute association, tout collectif d'associations ou tout autre organisme intervenant dans le champ de l'accessibilité pourra, à tout moment, demander son intégration dans la Commission en faisant acte de candidature auprès du Président de celle-ci.

Article 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 2 décembre 2021

Martine VASSAL

Reçu en Contrôle de légalité le 2 décembre 2021